

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 MAI 2017

Convocation du 10 mai 2017

Présent(e)s : M. Umberto CHETTA, Mme Chantale VIGOT, M. Vincent DUPASQUIER, M. Alain PELLETIER, M. Daniel DE MIN, M. Stéphane KLONOWSKI, M. Dominique LAMBERT, M. Frédéric MACHURET, M. Christian PAGANT, Mme Eliane TOMAS.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 21 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

II. DELIBERATION N°21/2017 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Fonctionnement

<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
675		+1 970.00		+1 970.00
002			-92.01	
752				+92.01
TOTAL		+1 970.00	-92.01	+2 062.01

Investissement

<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
2118				+1 970.00
024			-1 970.00	
2184		+4.05		
2158	-4.05			
2041511		+2 611.98		
21578	-1 570.98			
165				+1 041.00
TOTAL	-1 575.03	+2 616.03	-1 970.00	+ 3 011.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les modifications du budget primitif communal présentées ci-dessus.

III. DELIBERATION N°22/2017 : AMORTISSEMENT TRAVAUX D'ECLAIRAGE DU SICECO

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public rue des Plantes et Place St Marc ont été réalisés en partie.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

La contribution de la commune s'élève à 7730.16€

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et sera amorti sur 1 an.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

IV. DELIBERATION N°23/2017 : AMORTISSEMENT TRAVAUX D'ECLAIRAGE DU SICECO

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public rue des Plantes et Place St Marc doivent être réalisés pour terminer le programme.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 23 930.61€. La contribution de la commune s'élève à 10 469.31€

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et sera amorti sur 1 an.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande au SICECO la réalisation des travaux d'éclairage public rue des Plantes et Place St Marc
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

V. DELIBERATION N°24/2017 : MOTION SOUTIEN TRANSPORTS SCOLAIRES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la compétence transport scolaire sera transférée des Conseils Départementaux vers les Conseils Régionaux à partir du 1^{er} septembre 2017.

Afin de préparer ce transfert dans les meilleures conditions possibles, le Conseil Départemental de la Côte d'Or a été le premier des huit Départements de Bourgogne Franche-Comté à signer un accord pour préciser les modalités techniques et financières de cette évolution. Ainsi, la Commission Locale d'Evaluation des Charges et Ressources Transférées (CLERCT) a évalué le montant des charges nettes du transfert de compétences à 30 775 266 € en année pleine : cette somme engage la Région à maintenir le niveau de service mis en place par le Département.

Pourtant, malgré l'engagement de la Présidente du Conseil Régional, Marie-Guite DUFAY, de maintenir la gratuité pour les transports scolaires pour les familles, celles-ci devront bel et bien s'acquitter de frais.

Ces frais de dossier, qui pourraient atteindre jusqu'à 10% du coût total du service, seront désormais facturés aux familles Côte-d'Oriennes. En Côte d'Or, cela correspondrait à une somme de 120 euros par enfant transporté !

Le Conseil municipal de la commune de Prémieux-Prissey demande donc à la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté de maintenir la gratuité du service des transports scolaires pour les familles de Côte d'Or, ainsi que de garantir le niveau de service que le Département de la Côte d'Or a assuré à ses habitants de plus de 30 ans.

Une pétition de mobilisation générale est disponible sur le site du Conseil Départemental de la Côte d'Or : <http://www.cotedor.fr>

VI. DELIBERATION N°25/2017 : LOCATION LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient de fixer le montant des loyers des logements communaux situés :

- 4 place de la mairie : loyer 693.22€, 0€ charges
- 14 rue de l'église : loyer 347.98€, 15€ charges

Les loyers sont révisés annuellement en fonction de l'indice de référence publié par l'INSEE à la date anniversaire du contrat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Autorise le maire à signer les baux de location
- Fixe le montant des loyers et des charges comme mentionnés ci-dessus

VII. DEMANDE DE SUBVENTION

Une demande de subvention est parvenue en mairie par l'association « Quad rugby avec Corentin et les Black Chairs ».

Les demandes de subvention pour l'année en cours doivent parvenir en mairie avant le vote du budget.

Questions diverses :

Elections législatives : Permanences des élections pour le 1^{er} tour

08h00 - 10h30	Daniel DE MIN – Christian PAGANT – Monique SBERNA
10h30 - 13h00	Chantale VIGOT – Vincent DUPASQUIER – Frédéric MACHURET
13h00 - 15h30	Dominique LAMBERT – Agnès CHETTA –Alain PELLETIER
15h30 - 18h00	Stéphane KLONOWSKI – Eliane TOMAS – Jordan VANMERBECK

Fête du 14 juillet : 3 devis ont été demandés : Intermarché, Samuel Vincent, Husson traiteur. La commission des fêtes se réunira prochainement pour organiser cette cérémonie.

Dossier ROCH : Une concession à long terme dans un parc public de stationnement sera actée avec le domaine Roch. Un parking sera aménagé sur le terrain de l'ancienne garderie. Des places de parking seront matérialisées le long de l'église de Premeaux.

Choix des totems : Les conseillers municipaux ont choisi de retenir le totem 1 proposé par l'entreprise Affinova. Les totems seront installés prochainement aux entrées de la commune.

Préparation du Tour de France : La population est invitée à participer à la mise en œuvre d'un vélo géant qui sera vu du ciel par un hélicoptère et diffusé à la télévision à l'occasion du passage du Tour de France.

Rendez-vous en mairie le 10 juin à 9h. Merci de vous inscrire en mairie aux heures d'ouverture ou par téléphone ou par mail.

La séance est levée à 20h45.

